

Aventures et pérégrinations d'un curé réfractaire de Gundershoffen sous la Révolution française

Sous la Révolution française, l'Assemblée Nationale Constituante met fin à la Société d'ordres de l'ancienne France. La majorité des membres du haut clergé résiste mais Louis XVI écrit au cardinal de la Rochefoucauld pour le prier de rejoindre sans délai les autres ordres. Le clergé doit abandonner ses privilèges, les dîmes sont supprimées, ses biens sont mis à la disposition de la Nation. La religion catholique perd son statut de religion d'État.

La loi sur la constitution civile du clergé visait à réorganiser en profondeur l'Église, transformant les prêtres paroissiaux en « fonctionnaires publics ecclésiastiques ».

Le décret d'application fut voté le 27 novembre 1790. Le roi dut le signer le 26 décembre 1790.

« Par décret de l'Assemblée nationale, et conformément à la constitution civile du clergé en date du 24 août 1790 tous les ecclésiastiques prêteront le serment exigé, un dimanche après la messe, en présence du conseil général de la commune et des fidèles. Ceux qui refuseront de prêter serment seront dénoncés et exclus du clergé. »

Le serment était rédigé en ces termes : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de la paroisse qui m'est confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Les ecclésiastiques devaient prêter serment 8 jours après, soit le 4 janvier 1791.

Il y a les prêtres constitutionnels. Ce sont les prêtres qui ont prêté serment de fidélité à la Constitution civile du clergé. Ils sont aussi appelés « assermentés » ou « jureurs ».

A l'opposé, les « Prêtres réfractaires » sont ceux qui ont refusé de prêter serment à la Constitution civile du clergé. La quasi-totalité des évêques (à l'exception de cinq) ainsi qu'une bonne moitié des curés sont devenus des prêtres réfractaires. Certains sont partis en exil ; la majorité est entrée dans la clandestinité pour assurer autant que possible un service pastoral.

Le curé nommé à Gundershoffen était un de ces prêtres réfractaires. Mais, comble de malheur, il est nommé dans un village où la majorité des citoyens sont de confession luthérienne. Cela n'a pas facilité les relations avec la communauté protestante ni avec les autorités.

Ce curé se nommait Sébastien KRUMMEICH. Il a exercé son ministère à Gundershoffen de 1788 à 1798. Sébastien KRUMMEICH a consigné dans un journal les faits, ses impressions, son vécu en cohabitation avec la communauté protestante mais aussi son combat vis-à-vis des révolutionnaires français. Il a mené un dur combat et risqué plus d'une fois sa vie.



*« Je jure de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution. »
Plat commémoratif de la Constitution civile du clergé (1790).*

Musée Carnavalet.

Le manuscrit de Sébastien KRUMMEICH se trouve à la bibliothèque universitaire de Strasbourg. Félix Jacques SIGRIST a édité une transcription de ce manuscrit en 1902 sous le titre : « *Erlebnisse eines Elsässischen Priesters zur Zeit der Französischen Revolution* » (Aventures d'un curé alsacien au temps la Révolution française).

Sébastien KRUMMEICH est né le 20 janvier 1746 à Ober-Betschdorf. Il est le fils de Christian KRUMMEICH, potier, et d'Anne Marguerite née BLUM.

Son nom apparaît la première fois dans les archives paroissiales de Bitschhoffen en 1770 où il a obtenu le poste de vicaire. Il est ordonné prêtre en mai de la même année à l'âge de 24 ans. De 1781 à 1782 il est vicaire à Lochwiller. En 1785 il est curé à Ingwiller. Trois ans plus tard, en 1788, il est nommé curé à Gundershoffen, un village qui compte une majorité de protestants ; c'est d'ailleurs le cas également des annexes paroissiales, Gumbrechtshoffen et Uttenhoffen.

Voici de larges extraits du journal du curé KRUMMEICH. Nous avons ici des preuves écrites qui nous livrent une partie de ce qu'était la vie communautaire à Gundershoffen pendant la période révolutionnaire. Certains faits risquent de choquer les esprits d'aujourd'hui mais c'est un homme d'église qui parle et nous ne pouvons que croire en sa sincérité. Cela dit, nous n'avons qu'un témoignage unilatéral. Dès l'entrée en matière, nous pouvons comprendre que Sébastien KRUMMEICH a écrit le journal dix ans après les faits, se fiant à sa mémoire. Certaines suppositions de ce curé ne sont-elles pas un peu exagérées ? Ne connaissant pas vraiment la mentalité des gens de cette époque, je laisse au lecteur la liberté de ses opinions.



Promulgation de la loi civile du clergé
gravure allégorique BN

1789

« La cause principale de la haine des luthériens de Gundershoffen était ma propre personne. (Mais malgré dix années de poursuites et de tourments, je peux aujourd'hui, dans la solitude de ma chambre, écrire mes mémoires, non pour me vanter, mais pour informer les générations futures des intentions meurtrières dirigées contre moi).

Tout a commencé en ce 14 juillet 1789. J'ai assisté ce jour-là, à contre cœur certes, à la fête de la confédération : un vrai bourrage de crâne. Comme il fallait prêter serment, j'ai eu la faiblesse de mettre ma main sur la poitrine. Je me suis reproché ce geste impardonnable peu de temps après en lisant des extraits des Droits de l'Homme : On pouvait distinctement y voir un total renversement de situation. Essentiellement l'anéantissement de l'église catholique romaine, l'intention principale des soi-disant philosophes, calvinistes et jansénistes présents à la réunion des Etats Généraux.

Je reconnais qu'à partir de ce moment je n'ai laissé passer aucune occasion pour préparer mes paroissiens à voir un grand malheur s'abattre sur eux. S'ils voulaient y échapper ils devaient s'accrocher fermement à leur religion. (Mes

sermons avaient du succès). Les catholiques décidèrent alors de n'admettre d'autre liberté que celle par laquelle Jésus-Christ nous a rachetés. Ils affichèrent un grand respect envers l'autorité du baron DE DIETRICH qui a lui-même reconnu qu'il n'avait dans tout son domaine de sujets plus soumis et fidèles que les catholiques. A la suite d'incessantes instigations du sieur DUCHMANN, le *Stabhalter*¹, le baron devint malgré lui l'ennemi des catholiques, de leur curé et de leur religion.

Je reviens à la fête de la confédération du 14 juillet 1789 à laquelle tous les participants, catholiques et protestants, étaient venus armés. Le pasteur MULLER² y tint un discours de circonstance. Mais il a eu le tort d'exciter les esprits déjà très susceptibles. Après le discours et malgré mes efforts pour l'éviter, il a eu l'audace de me suivre jusque chez moi pour m'insulter. Il rassembla le conseil municipal dont les membres étaient, à l'exception d'une personne, tous luthériens. Le procès verbal où l'on m'accusa d'être un rebelle fut envoyé à Wissembourg, qui était le chef lieu d'arrondissement, et l'ordre fut donné de surveiller tous mes faits et gestes. Mais comme je ne cessais de conforter mes fidèles dans leur foi, on ne cessa, de me calomnier auprès du district luthérien de Wissembourg tant et si bien que le vice président KOHL donna l'ordre suivant : « si ce curé commet la moindre erreur, saisissez-le et jetez-le en prison ».

1790

La première victime des persécutions fut Pierre RUB. Le 12 ou le 13 février 1790 il fut assassiné devant la maison du syndic³ Georges ESCHENBRENNER, gendre du « Stabhalter » Jean-Pierre DUCHMANN. Pierre RUB était un jeune homme pacifique. On ne s'est jamais soucié de retrouver les assassins.

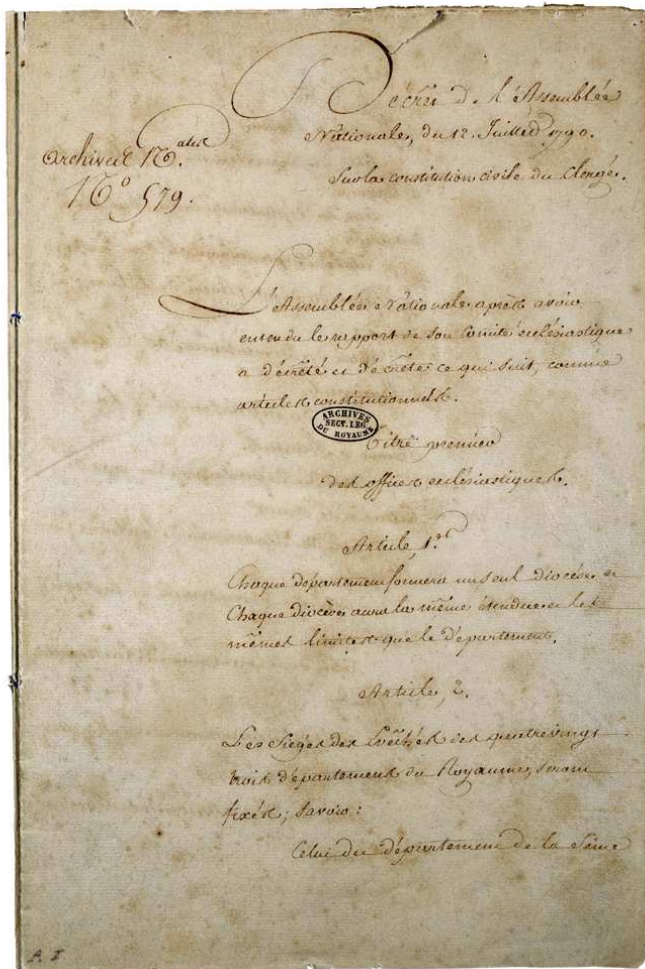
L'autre victime était Joseph PFEIFFER, un pauvre journalier qui gagnait le pain pour nourrir sa femme et ses 6 ou 7 enfants en travaillant dans la mine. Cet homme qui avait une foi inébranlable fut accusé d'être un aristocrate... Durant son procès il resta ferme dans sa foi.

¹ Stabhalter ou Schultheiss : Prévôt, chef de la communauté protestante qui faisait aussi fonction de juge. Sa marque de reconnaissance était le « Stab » le bâton, donc « Stabhalter » celui qui tient le bâton, d'où nous vient le nom de « Bâtonnier ».

² Johann MULLER, pasteur à Gundershoffen de 1783 à 1795

³ Le syndic est un notable chargé de représenter, d'administrer, et de défendre les intérêts d'une paroisse ou d'une communauté rurale. Dans le cas d'une paroisse, il est généralement élu par une assemblée constituée de chefs de famille de la paroisse.

1791



Décret de l'Assemblée nationale du 12 juillet 1790 sur la constitution civile du clergé (première page)

Document conservé aux Archives nationales, Paris (AE II 1185)
Cliché Atelier photographique des Archives nationales

Dans un discours persuasif de trois quarts d'heure, l'accusateur public, Euloge SCHNEIDER⁴ mit en évidence que l'accusé fut induit en erreur par le plus grand manipulateur de tout le pays, le plus grand voyou de toute la France qui n'est autre que KRUMMEICH, le curé de Gundershoffen.

La sentence disait : « l'accusé doit être attaché à la guillotine par le bourreau pendant deux heures le matin et deux heures l'après midi et si quelqu'un dans l'assemblée a envie de le guillotiner, il en a la permission ». Par chance, Joseph PFEIFFER s'en sortit avec la peine d'avoir été exposé au pilori parce que personne au village n'a voulu jouer le rôle de bourreau.

⁴ Johann Georg SCHNEIDER, dit Euloge SCHNEIDER, est un moine franciscain venu d'Allemagne, devenu accusateur public auprès du tribunal révolutionnaire de Strasbourg. Il pratiquait des réquisitions forcées, levait les taxes sur les riches, infligeait des amendes et exposait les contrevenants à la vindicte publique. Il se déplaçait en Alsace en installant la guillotine de village en village. Il a été lui-même guillotiné le 1^{er} avril 1794 à Paris.

Le décret de la prestation de serment des organisations ecclésiastiques fut enfin voté. Devant le conseil municipal et en présence de six catholiques influents, j'ai expliqué la raison qui m'a poussé à ne pas prêter serment. Le dimanche suivant, le 6 février, avant la messe, quand, sur sommation du maire ESCHENBRENNER, l'ordre de prêter serment a été réitéré, j'ai décidé de lire, après l'arrivée du conseil municipal, ma déclaration manuscrite.

J'ai affirmé devant toute l'assemblée qu'en aucun cas je refuserai de servir la Nation, la loi et le roi mais que jamais et à n'importe quel prix je ne renierai **Dieu**, ma **religion** et ma **conscience**. Je me suis engagé à servir toute loi qui ne serait pas en contradiction avec ces trois éléments.

J'ai mis en garde mes paroissiens contre tous les propos hérétiques, impies, contraires aux bonnes mœurs ou incitant au conflit contenus dans le texte sur lequel nous devions prêter serment. Je leur ai évidemment laissé le choix de leur décision et j'ai eu le plus grand bonheur de voir que tous étaient de mon avis.

Le même jour un procès verbal fut rédigé et envoyé à Wissembourg. En ce qui me concerne, mon compte était réglé.

GROB, un prêtre jureur de Mertzwiller a prêté main forte à mes ennemis. Cet homme, s'est fait inviter au presbytère pour le déjeuner dans le but de m'attirer de son côté. Je lui ai fait comprendre que son opinion du catholicisme concernant la prestation de serment et ses propos antichrétiens envers ses supérieurs cléricaux me déplaisaient fondamentalement. Il me menaça en me montrant du doigt en présence de M. LORENTZ, vénérable curé de Schweighouse, et de l'honnête frère THOMAS. Il me prédit que je ne passerai plus quinze jours dans ma paroisse et que, de toute façon, les luthériens de Gundershoffen avaient depuis longtemps décidé de m'évincer.

En quittant le presbytère il fit convoquer le conseil municipal qui rédigea de suite un procès verbal dans lequel je fus accusé d'avoir incité les habitants de Griesbach, une annexe de la paroisse de Mertzwiller, de s'introduire chez lui et chez le maire de Mertzwiller, M. STENZ, pour les tuer. On y ajouta également que j'ai blasphémé ouvertement contre toute la nation et brûlé publiquement une ordonnance de l'évêque. Le deuxième mardi du Carême de l'année 1791, j'ai été condamné à être jeté en prison par les deux épouvantables tribunaux du Club⁵ et du département

⁵ Le Club des Jacobins a pour but de donner une constitution à la France. Il rassemble les révolutionnaires purs et durs.

de Strasbourg. Deux jours après, WILD, un Clubiste, délégua une dame de Reichshoffen pour m'annoncer la décision de justice. Celle-ci, par une lettre, me conseilla de fuir. J'ai reçu d'autres lettres me suggérant la même démarche mais j'ai décidé de n'abandonner mon troupeau de fidèles que par la force. Mon incarcération n'étant effective qu'à partir du 11 avril de cette année, la commune de Gundershoffen a engagé, entre temps, une nouvelle plainte contre moi.

Le 7 du même mois je suis allé rendre visite à un ami. La famille DUCHMANN profita de mon absence pour propager la rumeur d'une fuite de ma part. Suite à ces faux propos, certains de mes paroissiens vinrent dans ma maison : le uns pour se renseigner sur la véracité de la rumeur, les autres pour faire part de leurs soucis et de leur douleur. Quelques uns pleurèrent, d'autres tombèrent en syncope, d'autres encore étaient si bouleversés qu'ils s'enlacèrent. La scène la plus touchante fut celle des communiant; ils se tenaient debout dans la rue, en pleurs et levant les bras vers le ciel.

Sept habitants de Schirlenhof, accompagnés de l'instituteur LEMMER, sont venus le soir, sans armes, pour voir ce qui se passait. Six de ces hommes ont été retenus prisonniers. Le septième a pu s'enfuir.

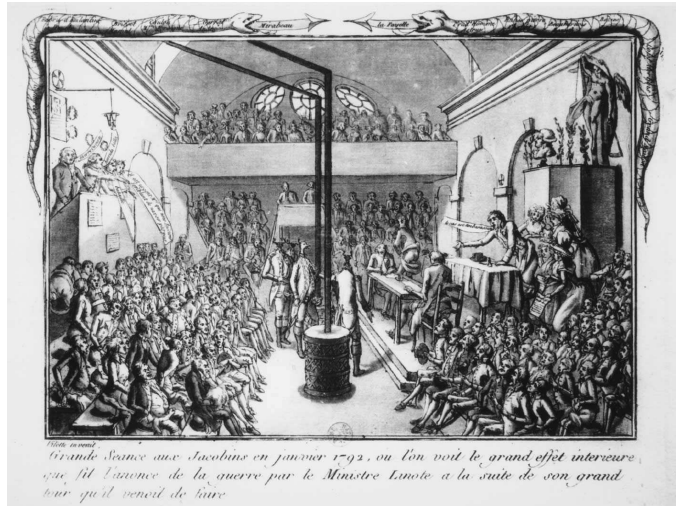
Pierre DUCHMANN, le « Stabhalter » envoya ses trois fils dans les communautés luthériennes les plus proches. Au son du tambour ils rassemblèrent la population pour lui demander de prêter main forte aux protestants de Gundershoffen car, leur firent-ils croire, pendant la prochaine nuit les catholiques, sur l'instigation de leur curé, allaient se rebeller et venir étrangler les protestants dans leur lit.

Le soir même de cette épouvantable journée, je suis rentré chez moi et je dois avouer que je n'ai jamais aussi bien dormi que cette nuit là ! Mais j'ignorais qu'il y avait pas moins de trente hommes pour garder ma maison. Pendant ce temps il y avait un rassemblement au village. Dans toutes les maisons habitées par des protestants, les lumières étaient allumées.

Les 9 et 10 avril deux lettres de Wissembourg et quatre lettres de Haguenau m'ont été adressées pour m'avertir du grand danger que je courais, mais je n'ai jamais reçu ces lettres : Dieu en avait décidé autrement.

Les six habitants de Schirlenhof qui ont été incarcérés à Gundershoffen ne cessèrent de prier et de chanter à voix claire et haute des louanges à Dieu et à Marie, la Reine des Cieux. Après 3 jours ils ont été menottés et conduits à Wissembourg. Quant à moi, je suis allé me réfugier, accompagné de quelques fidèles, dans ma paroisse annexe de Gumbrechtshoffen.

Le 11 avril, tôt le matin, je me suis rendu au confessionnal. Mais ce matin, le commissaire RIVAGE vint, accompagné de vingt cinq dragons et de toute une brigade de gendarmerie. Soixante volontaires encerclèrent le presbytère. Ma gouvernante, Anna BIERLE, a pu passer inaperçue en se mêlant à la foule. Elle est venue m'informer de ce qui se passait. J'ai donné la communion à plusieurs de mes fidèles, tous en pleurs, puis ces honnêtes paroissiens m'ont mis en sécurité à Obersteinbach.



Grande séance aux Jacobins en janvier 1792.

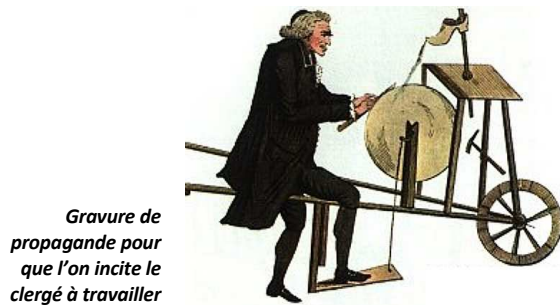
Bibliothèque Nationale de France

Ce jour là, Hérode et Pilate devinrent amis. Des prêtres jureurs, des protestants, des juifs et des athées se sont mis d'accord pour persécuter l'église. Stephan PFEIFFER, un prêtre conventuel de Haguenau, fils d'instituteur de Rhein Zabern a osé le premier, faire ce mauvais coup à Gundershoffen : c'est dans un fourgon postal et sous les cris enthousiastes des protestants qu'il a été conduit en tant que prêtre constitutionnel à Gundershoffen. Les protestants essayèrent en vain de convaincre les catholiques de se rallier à la cause de PFEIFFER. Voilà ce que j'ai écrit à ce sujet : « *Chers paroissiens, je suis absolument désolé d'avoir dû vous quitter aussi rapidement. Je reconnais mon erreur. Prenez cependant le père Stephan comme votre père spirituel. Je reviendrai dès que possible pour prêter serment.* »

Dans le district de Wissembourg, il y avait une commission, présidée par un ancien conseiller municipal, Monsieur OBERLIN, assisté du secrétaire STUGEL, qui œuvrait pour la mise en fonction du curé PFEIFFER. OBERLIN a réuni toute la communauté catholique de Gundershoffen pour lui présenter le nouveau curé. Une femme, Madeleine BIENFAIT, épouse de Mathieu GASS, a eu le courage de prendre la parole pour contredire le comité. Elle argumenta que PFEIFFER, par trois fois déjà, était parjure et

conclut par ces mots : « *Sommes-nous des citoyens libres ou ne le sommes-nous pas ?* » La majorité des personnes présentes se ralliait à cette notion de liberté et a donc décidé de ne pas reconnaître ce nouveau curé.

Sur cent dix paroissiens, le père Stephan ne compta que trois adeptes : Pierre KÖNIG, Jacques STIERER, tous deux de Gundershoffen et Pierre WARTHER de Gumbrechtshoffen. Celui-ci mourut plus tard dans mes bras, reconverti mais plein de remords. Les catholiques ont supporté ces oppressions avec beaucoup de patience et de courage.



Cependant je ne me sentais plus en sécurité à Obersteinbach. Des voyageurs qui passaient par là laissaient entendre à qui le voulait que s'ils me retrouvaient, ils n'hésiteraient pas à me tirer une balle dans la tête. Je devais donc quitter les lieux. Le 8 mai 1791 je me suis rendu à Ettenheim qui était la ville principale, du côté droit du Rhin, de l'évêché de Strasbourg et résidence de l'évêque qui s'était réfugié dans cette ville. L'évêque n'était autre que le cardinal de Rohan.

A peine avais-je pu m'échapper, qu'à Gundershoffen un procès a été engagé contre moi. Par trois fois j'ai été rejeté par le tribunal et déclaré hors la loi. L'instigateur de ce procès était Georges ESCHENBRENNER, maire et principal accusateur public. Le verdict était le suivant : « *Sébastien KRUMMEICH, fils de potier de Oberbetschdorf est hors la loi. Quiconque le rencontrera, où que se soit, a le droit, soit en le frappant, le poignardant ou en tirant sur lui, de le tuer.* » En automne 1791 le tribunal de Wissembourg changea ce verdict et décida que je devais être banni du territoire pendant trente ans et payer la somme de 500 Mark. Ce verdict devait être publié et affiché dans toutes les communes du district.

Sachant que j'avais tout à craindre de mes ennemis, j'ai décidé de m'installer à Reichshoffen, commune entièrement catholique. J'y suis arrivé le 11 septembre 1791 et je comptais assurer ma fonction dans ma paroisse de Gundershoffen. Assurer les offices était très difficile et souvent contrecarré.

Le jour de Noël 1791, à Gundershoffen, plus de deux cents fidèles étaient rassemblés dans le cimetière et autour de l'église en attendant de

pouvoir célébrer la messe : en effet, les protestants s'étaient arrangés pour occuper l'église et refusaient l'entrée aux catholiques. Mes fidèles ont malheureusement dû rentrer chez eux sans vivre la messe.

Mais ils se réjouirent de rencontrer d'autres personnes plus pacifiques dans mon annexe de Gumbrechtshoffen et dans cette perspective, toute la troupe de fidèles se mit en route pour rejoindre le village voisin. Cependant j'ai dû prendre la tête du cortège afin de les préserver d'une confrontation fâcheuse avec le pasteur MULLER et de la foule irritée qui venait à notre rencontre. Le pasteur MULLER, tremblant et pâle comme un linge s'étonna lui-même de la méchanceté de ses paroissiens. A Gumbrechtshoffen, où la paroisse catholique de Zinswiller a rejoint celle de Gumbrechtshoffen les choses n'allaient pas mieux. Tout fut mis en œuvre pour empêcher les catholiques de célébrer une messe, même les jours suivants alors qu'aucune loi n'avait été votée dans ce sens.

Les fidèles étaient brimés et incarcérés. Pour leur liberté ils étaient obligés de payer 10 – 12 ou 18 Gulden. Marguerite OBER, épouse de Joseph HASENFRATZ, protesta avec véhémence contre l'incarcération de son époux. Sur ordre du commandant Johann Peter DUCHMANN (le jeune) elle fut jetée en prison aux côtés de son mari.



Caricature : Décret de l'Assemblée Nationale qui supprime les ordres religieux - 16 février 1790

Florent GOLDMANN fut jeté à terre et on le frappa violemment de cinq coups de couteau dans le dos. Il baigna dans son sang et on le laissa entre la vie et la mort.

Michel PFEIFFER et Wendelin JUNG ont dû se sauver en pleine nuit, pour aller se réfugier à Reichshoffen.

Portes et fenêtres ont été forcées. Aucun catholique ne se sentait en sécurité. Joseph Michel WENDLING a osé commenter la nouvelle constitution. Il a été ligoté et emmené à Niederbronn et toute sa maison a été mise à sac. Marie Anne BAUER a été expulsée

de sa maison avec ses six enfants et tous leurs biens ont été vendus aux enchères. Entre temps, Joseph Michel WENDLING a réussi à s'enfuir.

1792

Pendant dix mois j'ai exercé mon ministère pastoral sous la menace de mort. Des fidèles armés m'ont systématiquement accompagné lorsque je me rendais de Reichshoffen à Gundershoffen.



Louis XVI acceptant de porter le bonnet phrygien, le 20 juin 1792.

Le 25 août, jour de St Louis, (en l'honneur de Louis XVI), à 6 heures du matin, Martin BAUER a accouru, hors d'haleine, au confessionnal de Reichshoffen pour me supplier de ne pas me rendre à Gundershoffen ce jour-là parce que les luthériens avaient fermement décidé de me pendre. Je lui ai demandé de prévenir mes paroissiens que j'allais célébrer une messe à Gumbrechtshoffen. Ce qui fut fait.

Les luthériens de Gundershoffen, se sentant lésés, se rendirent le lendemain (un dimanche) à Gumbrechtshoffen et se cachèrent dans les maisons de leurs coreligionnaires. Mais cela ne se passa pas aussi discrètement qu'ils l'auraient voulu. Ce dimanche, à 5 heures du matin, le paroissien catholique Philippe SIMON se rendit à Reichshoffen pour me demander de ne pas me rendre à Gumbrechtshoffen de peur que les protestants ne me pendent. L'ancien maire de Reichshoffen, Dietrich HEBERLE, m'a conseillé de ne plus rester dans mon logement de peur de me faire assassiner. Le jour même je quittais Reichshoffen pour me rendre à Dambach.

Le 27 août, le 4^e bataillon du Bas-Rhin traversa Gundershoffen et Reichshoffen. Le capitaine était un dénommé ESCHENBRENNER, un luthérien, frère de Jean-Georges ESCHENBRENNER maire de Gundershoffen. Le bataillon traversa Gundershoffen entre 11 heures et midi. ESCHENBRENNER posta une centaine d'hommes autour de ma maison. Les soldats pénétrèrent dans la maison sabre au clair et baïonnette au fusil. Ils mirent à sac tout l'appartement. Furieux de ne pas m'avoir trouvé, ils s'en prirent à ma servante et la poussèrent du haut de l'escalier. Elle perdit connaissance mais s'en tira finalement avec des côtes cassées.

L'irruption soudaine du commandant WÜRZ mit fin au tumulte. Plusieurs prêtres qui vivaient à Reichshoffen et qui furent témoins de cette scène ont cru bon de fuir tout de suite. Ils m'ont relaté ces faits plus tard.

Pour nous rassurer, nous nous sommes rendus à Pirmasens dans le Comté de Hanau où nous sommes arrivés à 10 heures du soir. Nous étions de bonne humeur et dormions sur la paille quand soudain la servante de l'aubergiste, une luthérienne, nous réveilla pour nous avertir qu'une compagnie de patriotes était à nos trousses et que nous ferions bien de gagner la forêt où nous serions plus en sécurité. Nous avons échappé de peu à une mort certaine.

Entre temps, le décret du 26 août 1792, ordonnant la déportation de tous les prêtres n'ayant pas prêté serment, fut mis en application.



Caricature : Prêtres réfractaires émigrés apprenant le sort fait au clergé en France

1793

Mon exil de quatorze mois à Pirmasens prit fin. Les Patriotes furent battus près de Pirmasens. Les lignes au-delà de Wissembourg furent prises. Tous les prêtres de ce côté de la Zorn purent en toute sécurité rentrer chez eux. Je retournai donc dans ma paroisse de Gundershoffen.

Chacun sait avec quelle rapidité et de façon inopinée s'est opérée la retraite des Fédérés. Mon sens du devoir me dicta de rester auprès de mes chers paroissiens malgré le grondement des canons alentour.

Le 22 décembre 1793 les lignes allemandes ont été forcées. Vers 11 heures du matin, les fortifications près de Froeschwiller furent brisées. Cela donna lieu à une grande confusion.

Pour les prêtres il était grand temps de fuir s'ils ne voulaient pas périr comme l'abbé BECK et le Père Daniel, tous deux de Haguenau et qui furent guillotins. »

C'est alors que Sébastien KRUMMEICH partit, pour la troisième fois, en exil pendant 14 mois dans la Principauté de Hechingen. Située dans le Bad-Wurtemberg, Hechingen était la capitale du comte de Hohenzollern. Cette ville est restée catholique.

1794

« Après le départ des troupes autrichiennes les choses se sont à nouveau envenimées. La famille DUCHMANN et leurs amis ont fait irruption dans l'église pour se livrer à des actes odieux. Ils ont saccagé le Maître Autel, la statue de l'apôtre Jacques⁶ et les images de la Sainte Vierge.

Le retour de cette contre révolution a aussi fait une victime : les Jacobins de Gundershoffen haïssaient tout particulièrement un certain Jean-Georges JUNG. Celui-ci s'était caché à Lembach, mais il a été dénoncé par Pierre DUCHMANN, fait prisonnier et conduit à Strasbourg où il fut condamné à mort. Comble de la haine, il fut guillotiné dans la cour de sa maison paternelle sous les yeux de ses parents.

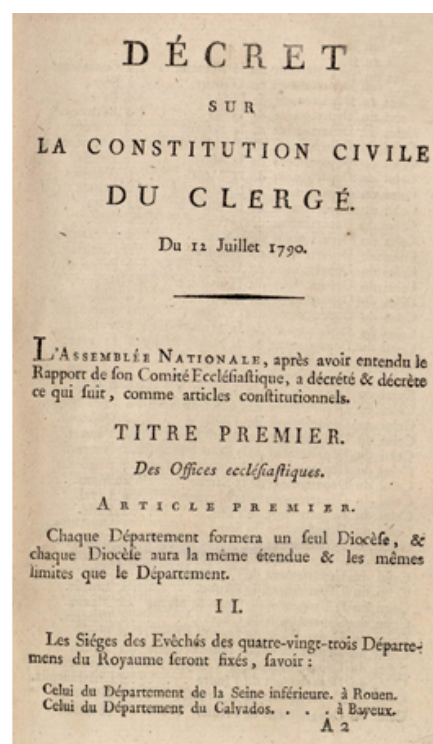
1795

Mon sens du devoir envers mes paroissiens me fit revenir en Alsace. Traverser le Rhin le 27 mars 1795 m'a procuré une grande quiétude. J'ai retrouvé un travail difficile mais aussi une grande consolation. A mon retour j'ai été hébergé à Walbourg où les habitants étaient prêts à tout pour me défendre.

Mais la fureur des luthériens m'a rapidement délogé de ma tranquillité. La famille DUCHMANN et ses acolytes étaient toujours en éveil. Un jour ils se sont mis en route pour Walbourg. Une femme catholique de Griesbach est venue m'en informer. Tous les hommes de Walbourg se sont préparés pour accueillir les assaillants en s'armant de fusils à double canon.

Plus tard, s'est créée une union avec les luthériens de Pfaffenhoffen et en particulier avec le bourgmestre HELMSTETTER. Ensemble ils déposèrent au tribunal de Strasbourg une requête contre moi espérant l'aide de la force armée pour m'emprisonner. Le secrétaire général du tribunal, SCHWINDENHAMMER, après avoir lu la requête, la déchira et dit à ces messieurs : « *Allez, on vous connaît, tout le monde sait que vous êtes des voyous et les plus grands persécuteurs des catholiques* ».

Je retrouve enfin la paix. Le culte catholique reprend de jour en jour plus d'ampleur et peut être célébré partout en toute liberté. »



Conclusion

Cet homme de foi a certes marqué son époque par son courage, sa persévérance et son désir de ne jamais renier ses convictions les plus intimes. Il a su gagner la confiance de ses fidèles. Mais la lecture de cette autobiographie suscite aussi un questionnement chez le lecteur : au-delà des conflits soulevés par le contexte historique de la Révolution, ce récit évoque des haines confessionnelles. Nous savons que depuis la Réforme, des rivalités entre les deux confessions existent bel et bien. La cohabitation entre les deux communautés religieuses n'a pas toujours été facile. Cette évocation nous ramène plus de deux siècles en arrière. Il y a eu de grands progrès dans les relations, heureusement ! Mais, comment réagiraient tous ces protagonistes aujourd'hui ?

⁶ Jacques est le Saint Patron de l'église catholique de Gundershoffen.